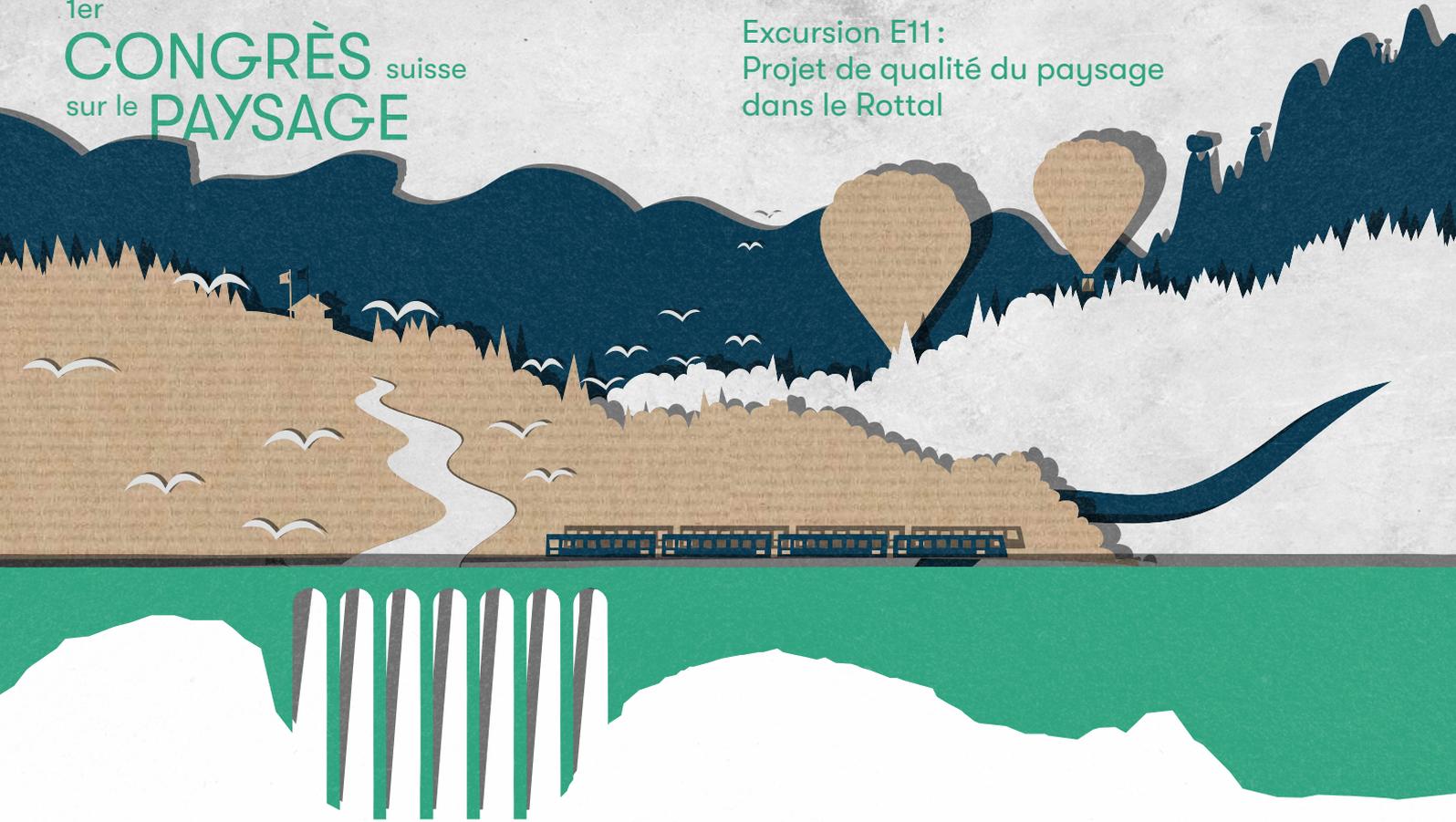


1er CONGRÈS suisse sur le PAYSAGE

Excursion E11: Projet de qualité du paysage dans le Rottal



Les projet de qualité du paysage de Lucerne (LQP) se basent sur un canevas des cantons du centre de la Suisse. Le paysage de l'époque glaciaire de vallées et de collines de la Rottal est le prolongement septentrional de la région du Napf; il se caractérise par une mosaïque paysagère d'activités agricoles. Des exemples pratiques montrent comment la qualité paysagère est encouragée et comment d'anciennes formes culturelles des prairies irriguées sont préservées.



Responsables excursion
Carol Federer et Franz Stadelmann,
service de l'agriculture et des forêts
du canton de Lucerne

Programme
13:15 ① Départ en car Allmend
14:05 ② Altbüron dans le Rottal
16:55 Retour
17:45 Arrivée Lucerne Allmend

Projet de qualité du paysage dans le Rottal

À l'exception de la diversité d'espaces vitaux dans les projets de mise en réseau, les demandes régionales et les valeurs culturelles agricoles n'ont pas été prises en compte dans le système des paiements directs de la Confédération avant la politique agricole 2014-17 (PA 14-17). L'instrument des paiements directs « Qualité du paysage » a été introduit par la PA 14-17. L'objectif consiste à maintenir, favoriser et développer des paysages attractifs.

En 2013, le canton de Lucerne a élaboré des projets de qualité du paysage (LOP) en collaboration avec les cantons de Suisse du centre – Lucerne, Obwald, Nidwald, Uri, Schwyz et Zoug. La Suisse du centre a été divisée en 10 différents types de paysages sur la base de caractéristiques et d'objectifs paysagers :

10 types de paysages de la Suisse du centre

- 1 Zone urbanisée
- 2 Paysage fluvial
- 3 Paysage de moraines du Mittelland
- 4 Paysage de collines très formé
- 5 Paysage montagneux du Mittelland
- 6 Paysage de marécages
- 7 Paysage de vallées des Alpes du Nord
- 8 Paysage de collines très formé
- 9 Vallée d'Urseren
- 10 Paysage alpin

Projet QP Willisau

Sursee, Hochdorf, Lucerne, Entlebuch et Willisau. L'excursion a pour objectif la commune d'Altbüron qui fait partie du projet QP Willisau. Elle comprend les types de paysages 3-5.

Entretenir les prairies irriguées

En fonction du périmètre de projet et du type de paysage, les agriculteurs peuvent prendre différentes mesures qu'ils peuvent annoncer (voir liste des différentes mesures ci-dessous). Le paysage de collines très formé, dans lequel la mesure « Entretenir les prairies irriguées » est spécifique à la région de Willisau et la seule à être subventionnée. Les prés d'eau sont des prairies irriguées plusieurs fois par an au moyen de canaux. L'irrigation régulière assure une fertilisation des surfaces. Les prés d'eau sont marqués par des prairies naturelles, des haies, des bosquets isolés et des cours d'eau – un atout précieux pour la diversité et qui marque le paysage.

Les prairies irriguées sont une ancienne forme de culture, autrefois largement répandue dans le Mittelland suisse et le Jura. Les moines du cloître Saint-Urbain avait encouragé cette forme de culture au XIII^e siècle pour la bonification des sols. On en retrouve certains dans les cantons de Berne (Haute-Argovie), Argovie et Lucerne. Dans le canton de Lucerne, ils sont protégés par la « Directive sur la protection des prés d'eau sur la Rot dans les communes de Grossdietwil, Altbüron et Pfaffnau », mais aussi par la Fondation des prairies irriguées.

La mesure de qualité du paysage assure la préservation de cette forme de culture du fait que les agriculteurs perçoivent un dédommagement pour la prestation particulière sous forme des paiements directs. Dans le canton de Lucerne, neuf agriculteurs ont enregistré au total 17,7 ha de prés d'eau pour la mesure de qualité du paysage Entretenir les prés d'eau. Les exigences relatives à la mesure sont les suivantes :

- Au moins 3 irrigations par année,
- Préservation des canaux d'irrigation actifs avec le tallage marquant,
- Les éléments de retenue doivent être conservés et entretenus.
- Signature d'un contrat avec la Fondation des prés d'eau et respect des exigences correspondantes.

Mesures de qualité du paysage

- G1 Suivre les conseils
- G2 Absence de ballots ou de stockage de ballots organisé
- G3 Entretenir l'entreprise
- A1 Entretenir chemins/promenades proches de la nature sur la surface d'exploitation
- A2 Entretenir un réseau continu de chemins et clôturer les pâturages par des chemins de promenade
- A4 Présenter des valeurs culturelles
- A5 Entretenir les murets de pierre
- A6 Utiliser les bâtiments agricoles de façon traditionnelle
- A7 Entretenir les délimitations traditionnelles
- A8 Maintenir les fontaines en bois, les auges en pierre et en béton
- A9 Préserver ou replanter les arbres isolés
- A10 Entretenir ou réaménager les petits cours d'eau proches de la nature
- L1 Surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) proches de l'urbanisation
- L2 Réaliser des meules de foin coniques
- L3 Utilisation de cultures fourragères étalées dans le temps
- L4 Maintenir les petites structures et petits reliefs
- L5 Entretenir les prairies irriguées
- L6 Pratiquer le fauchage du foin sauvage
- L7 Pratiquer différentes cultures
- L9 Préserver ou replanter les haies
- L10 Préserver ou replanter les arbres fruitiers de haute tige